

Le plan de gestion d'un jardin patrimonial

Niveau 1

Vendredi 13 novembre 2026



Château de Pange, vu depuis le parc

Château de Pange
4 Allée des tilleuls,
57530 Pange

Objectif et méthodes pédagogiques

Un « plan de gestion jardin » est un document programmatique permettant aux propriétaires ou aux gestionnaires de jardins ou de parcs paysagers de planifier et de prioriser les actions à entreprendre en vue de sa conservation et d'un entretien respectueux de son identité spécifique.

Le plan de gestion est le meilleur outil facilitant la maîtrise technique et financière d'entretien sur le moyen terme des jardins et des parcs considérés. Sur la base d'un état des lieux partagé (état sanitaire, diagnostic, état de la connaissance initiale historique et scientifique, usages), les gestionnaires et les propriétaires y définissent une vision d'entretien, d'aménagement et d'usage à court, moyen et long terme, assortis d'une planification, d'un budget prévisionnel et d'axes prioritaires de gestion.

À partir d'apports théoriques et de partage d'expériences, cette formation d'une journée permet de vérifier l'utilité et l'efficacité d'un plan de gestion, d'en présenter les grands principes et la méthodologie de rédaction et d'application. La formation alterne présentations théoriques et méthodologiques, une visite de terrain d'un jardin ou parc et un temps d'échanges entre les participants.

À l'issue de la formation, les participants acquièrent la connaissance du cadre général de mise en œuvre et de rédaction d'un plan de gestion, adapté à la situation particulière du jardin ou du parc dont ils ont la responsabilité.

Public

Propriétaires gestionnaires de parc et/ou jardin patrimonial ; jardiniers ; agents techniques des collectivités

Coordination

Ministère de la culture – Sous-Direction des monuments historiques – Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Institut national du patrimoine

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

Comité des parcs et jardins de France

Demeure historique

Intervenants

Alice Fey, correspondante jardin, DRAC Grand Est

Caroline Grimm, cheffe de service Jardin botanique, Paysage et collections végétales de la Ville de Metz

Edith de Pange, propriétaire du Château de Pange et de son parc

Jean de Pange, propriétaire et gestionnaire du Château de Pange et de son parc

Jean-Michel Sainsard, expert parcs et jardins, service du patrimoine – Sous-direction des monuments historiques, bureau de l'expertise et des métiers, DGPA

Geoffroy de Longuemar, président du CPJF

Déroulé prévisionnel de la journée - vendredi 13 novembre 2026

09h00 – 09h30	Accueil
09h30 – 11h00	Le plan de gestion : pourquoi et comment s'y prendre ? Définition et composantes, rôle et objectifs, modalités de mise en œuvre (interlocuteurs, marche à suivre, planification, ...) Jean-Michel Sainsard
11h00 – 11h15	Pause
11h15 – 12h15	Présentation du plan de gestion du parc arboricole du château de Pange Les différentes étapes de création, étude et mise en œuvre du plan de gestion Le projet de plan de gestion environnemental au château de Pange Edith et Jean de Pange
12h15 – 13h45	Déjeuner sur place
13h45 – 15h45	Sortie sur site : visite du parc et discussion Impact du plan de gestion dans le suivi du parc arboricole ; dans la gestion environnementale du site Edith et Jean de Pange, Jean-Michel Sainsard, Alice Fey
15h45 – 16h15	Faire vivre un plan de gestion au quotidien : le cas du jardin botanique de Metz Caroline Grimm
16h15 – 17h15	Ateliers en sous-groupe Alice Fey, Caroline Grimm, Rachel Suteau,
17h15 – 17h45	Synthèse de la journée

Accès routier

Accès routier en véhicule individuel

Accès train avec navette possible prise en charge (sur inscription) : gare de Courcelles sur Nied

Lieu de rendez-vous

Château de Pange
4 Allée des tilleuls,
57530 Pange

Tarifs

- 1) Propriétaires et gestionnaires de parc et/ou jardin patrimonial ; jardiniers ; responsables et agents techniques des collectivités (2 inscriptions maximum par site) : **180 € la journée** (150 € pour la formation, 30 € pour le déjeuner)
- 2) Professionnels : **330 € la journée** (dont 30 € pour le déjeuner)

Jauge

Nombre de participants limité à **25 personnes** (suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions). Au-delà de 25 demandes nous créerons une liste d'attente (en cas de désistements).

Lien d'inscription

<https://www.billetweb.fr/plan-de-gestion-des-jardins-patrimoniaux-1>

Date limite d'inscription : 15 octobre 2026